



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 985 363 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
15.03.2000 Bulletin 2000/11

(51) Int. Cl.⁷: **A45F 3/00**, A45F 3/16

(21) Numéro de dépôt: **99115934.4**

(22) Date de dépôt: **13.08.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **11.09.1998 FR 9811464**

(71) Demandeur: **Salomon S.A.
74370 Metz-Tessy (FR)**

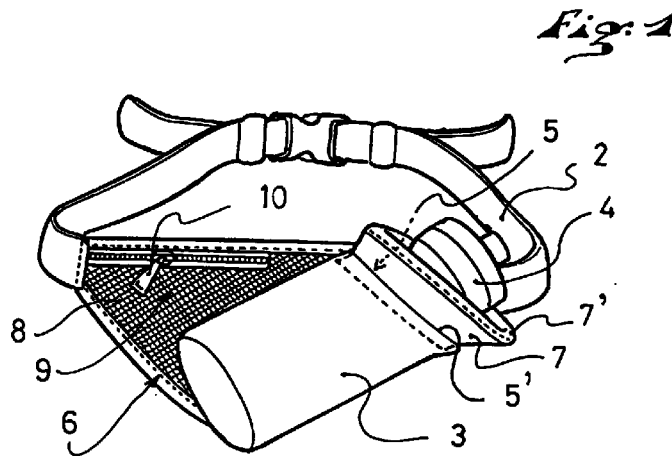
(72) Inventeur: **Six, Michelle
74330 Mesigny (FR)**

(54) Porte bidon

(57) L'invention concerne un porte bidon qui comporte au moins une poche (3) dont l'ouverture (5) est dirigée vers le haut, cette poche (3) étant destinée à contenir un bidon (4).

d'introduction (7) du bidon (4), en forme d'entonnoir, est ménagé au niveau du pourtour (5') de l'ouverture (5) de la poche (3), la partie (7') la plus évasée du col (7) étant dirigée vers le haut et vers l'extérieur.

Le porte bidon se caractérise par le fait qu'un col



EP 0 985 363 A1

Description

[0001] L'invention concerne un porte bidon du type qui s'adapte à un sac, sac à dos ou à une ceinture qui s'ajuste sur la taille de l'utilisateur et qui comporte au moins une poche dont l'ouverture est dirigée vers le haut, cette poche étant destinée à loger un bidon.

[0002] Les porte bidons connus de ce type présentent généralement une poche, dont l'ouverture est dirigée vers le haut, qui est associée à une ceinture, soit de manière détachable, soit de manière fixe. La poche de ces porte bidons est par ailleurs orientée de façon perpendiculaire ou sensiblement diagonale par rapport à la ceinture de sorte qu'en position de transport le bidon tend à rester dedans par son propre poids. De plus, pour des questions de commodité et d'usage, la poche est habituellement réalisée avec une ouverture échan-crée afin de faciliter l'accès au bidon qui, étant normale-ment porté dans le dos pour autoriser les mouvements du buste de l'utilisateur, est saisi "en aveugle" avec l'une seulement des mains de ce dernier. Encore, l'ajout d'un collet ou d'un étranglement élastique et/ou à laçage parachève souvent la poche dans le but d'empêcher la sortie intempestive du bidon pendant son transport tout en permettant son extraction volontaire.

[0003] Tous ces détails techniques de construction font que ces porte bidons donnent relativement satisfac-tion notamment lorsque l'utilisateur dispose de temps et qu'il n'est pas gêné dans ses gestes, ce qui est généralement le cas lors des activités sportives prati-quées hors compétition. Par contre, dès qu'il s'agit de compétitions sportives et/ou de pratiques sportives impliquant constamment le port du bidon dans le dos, telles que pour le ski de fond, le vélo, le VTT, la course à pied,...etc., les gestes de la main se révèlent difficiles à exécuter, d'une part pour accéder au bidon afin de le saisir et de l'extraire de la poche, et d'autre part pour accéder à la poche afin de réintroduire le bidon. En effet, ces manipulations s'effectuant "en aveugle" et pendant la pratique sportive sans que l'utilisateur ne s'arrête vraiment, il est quasiment impossible pour ce dernier de trouver du premier coup la position exacte de l'ouverture de la poche pour saisir ou réintroduire le bidon.

[0004] La présente invention a pour but de fournir, à l'utilisateur d'un porte bidon du type précité, un moyen de guidage perceptible à la main afin de diriger cette dernière exactement à l'endroit de l'ouverture de la poche du porte bidon, en particulier lorsque le geste est exécuté en aveugle.

[0005] Un autre but est de mettre en évidence cette fonction de guidage du moyen mis en oeuvre afin qu'elle s'impose à l'esprit de l'utilisateur.

[0006] Pour atteindre ces buts, le porte bidon du type qui comporte au moins une poche dont l'ouverture est dirigée vers le haut, cette poche étant destinée à contenir le bidon, se caractérise par le fait qu'un col d'introduction du bidon en forme d'entonnoir, est ménagé au

niveau du pourtour de l'ouverture de la poche, la partie la plus évasée du col étant dirigée vers le haut et vers l'extérieur.

[0007] Selon un mode de réalisation de l'invention, le col s'étend totalement hors de la poche à partir du pour-tour de l'ouverture de cette dernière découvrant ainsi toute sa forme en entonnoir.

[0008] Selon un autre mode de réalisation, le col est fixé sur l'intérieur de la poche et sensiblement en retrait du pourtour de l'ouverture de cette dernière, ne laissant apparaître que la partie la plus évasée de sa forme en entonnoir.

[0009] Par ces dispositions, l'utilisateur peut situer l'ouverture de la poche simplement de manière tactile, c'est-à-dire sans s'aider du regard. En effet, dès que l'utilisateur effleure le col d'introduction avec sa main, ou avec le bidon que cette dernière est susceptible de tenir, la position de l'ouverture de la poche se laisse alors deviner à l'évidence. De plus, la forme en enton-noir du col conduit exactement la main et/ou le bidon jusqu'à l'ouverture de la poche.

[0010] Dans un exemple de construction la poche a un profil de forme cylindrique sensiblement correspon-dante à celle du bidon et est pourvue d'une pièce de soutien pour sa liaison avec une ceinture. Cette pièce de soutien est avantageusement dotée d'un rembour-rage de confort, par exemple conçu avec une structure permettant la circulation d'air du côté dirigé vers l'utilisa-teur, afin d'assurer à la fois un contact agréable sur la taille de l'utilisateur et l'évacuation de la transpiration.

[0011] Dans un autre exemple de construction, la poche est fermée latéralement par la pièce de soutien qui est reliée à la ceinture du porte bidon. Le col d'intro-duction du bidon peut alors être réalisé uniquement sur le pourtour de la poche.

[0012] La pièce de soutien peut, bien entendu, pré-senter divers contours. Par exemple, son contour peut être défini par un triangle dont un côté est aligné sur la ceinture tandis que le sommet opposé à ce côté est dirigé vers le sol. La poche porte bidon peut par ailleurs être positionnée, par rapport à la ceinture, pour se trou-ver placée en position verticale ou diagonale lorsque le porte bidon est ajusté à la taille.

[0013] L'invention sera du reste mieux comprise en se reportant à la description qui va suivre en référence aux dessins schématiques annexés montrant, à titre d'exemple, des modes de réalisation du porte bidon.

[0014] Les figures 1 et 2 illustrent un porte bidon ajustable autour de la taille de l'utilisateur, réalisé selon l'invention, la figure 1 le représentant, dans son ensem-ble, vu en élévation dans sa position de transport, et la figure 2 montrant la zone d'accès au bidon vue de des-sus.

[0015] les figures 3 à 5 illustrent schématiquement dif-férents modes de réalisation de l'invention applicables à des porte bidons ajustables autour de la taille de l'utili-sateur.

[0016] Le porte bidon illustré aux figures 1 et 2 est du

type qui s'ajuste sur la taille de l'utilisateur au moyen d'une ceinture 2. Il comporte une poche 3, dont l'ouverture 5 est dirigée vers le haut, qui est destinée à contenir un bidon 4. Dans cet exemple de construction, la poche 3 est fermée latéralement du côté 15 qui s'applique contre l'utilisateur au moyen d'une pièce de soutien 6, en forme de triangle pointe en bas, qui assure sa liaison avec la ceinture 2. Cette pièce de soutien 6 peut évidemment présenter des contours divers pour autant qu'elle fournisse une zone de fixation suffisante pour la poche 3.

[0017] Afin de présenter le moins de gêne possible dans le dos de l'utilisateur, et afin de faciliter l'accès à l'ouverture 5 de la poche 3, celle-ci est avantageusement placée en diagonale sur la pièce de soutien 6 par rapport à la ceinture 2. Plus précisément, dans cette construction représentée, la poche 3 a son ouverture 5 dirigée du côté droit lorsque le porte bidon est en position de transport et placé dans le dos de l'utilisateur. Le porte bidon réalisé avec une poche 3 ainsi inclinée s'adresse donc plus particulièrement à un utilisateur droitier. Bien entendu, la poche 3 peut être placée en diagonale de sorte que son ouverture 5 soit dirigée du côté gauche pour les utilisateurs gauchers.

[0018] Ainsi disposée en diagonale, à droite ou à gauche, la poche 3 laisse libre une zone ou partie 8 de la pièce de soutien 6 du côté opposé à celui où elle s'étend. Avantageusement, cette partie 8 est pourvue d'une poche plaquée 9 avec une fermeture à glissière 10.

[0019] Le porte bidon se caractérise par le fait que l'ouverture 5 de la poche 3 est munie d'un col d'introduction 7 pour le bidon 4. Ce col d'introduction 7, en forme d'entonnoir, est rapporté au niveau du pourtour 5' de l'ouverture 5, et sa partie 7' la plus évasée est dirigée vers le haut et vers l'extérieur de la poche 3.

[0020] Selon différentes constructions, illustrées schématiquement en référence aux figures 3 et 4, le col d'introduction 7 peut s'étendre totalement hors de la poche 3 à partir du pourtour 5' de l'ouverture 5 de cette dernière (figure 3), ou être fixé sensiblement en retrait dudit pourtour 5', et de préférence du côté intérieur à la poche 3 (figure 4) tel que représenté en traits pointillés sous la référence 13.

[0021] Avantageusement, la poche 3 est dotée d'un rembourrage de confort 14 du côté 15 dirigé vers l'utilisateur tel que visible sur la figure 2. Ce rembourrage 14 est conçu avec une structure 14', constituée par exemple par une succession de cannelures 14', permettant la circulation d'air et/ou l'évacuation de la transpiration.

[0022] Afin de prévenir la sortie intempestive du bidon 4 hors de la poche 3, un étranglement 16, constitué par exemple par un soufflet à laçage élastique, est disposé en retrait de la partie 7' la plus évasée du col d'introduction 7.

[0023] Le porte bidon illustré à la figure 5 comporte, comme précédemment, une ceinture 2 reliée à une pièce de soutien 6 et une poche 3, destinée à contenir

un bidon 4, qui est munie d'un col d'introduction 7. Dans cette réalisation, la poche 3 est disposée de manière à être approximativement perpendiculaire à la ceinture 2. De cette façon, lorsque le porte bidon est en position de transport sur la taille de l'utilisateur, le bidon 4 se présente dans une position verticale.

[0024] Il est bien entendu que le porte bidon avec une poche 3 à bidon 4 pourvue d'un col d'introduction 7 peut être réalisé d'autres manières sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

[0025] Le col 7 peut être constitué par une pièce rapportée ou être intégré directement à la poche.

[0026] Par exemple, la poche 3 peut être fixée et/ou rattachée directement sur la ceinture 2 par des coutures, collages, structures textiles auto agrippantes,...etc.

[0027] Le porte bidon peut par ailleurs comporter plusieurs poches 3 destinées à contenir des bidons 4 ou tout autre contenant équivalent que ce soit pour des liquides ou des produits qui ont de la consistance.

[0028] Enfin, le porte bidon peut être intégré directement sur un sac à dos ou un sac de ceinture sans pour cela sortir du cadre de l'invention. En effet, dans ces cas de construction évoqués, la ceinture 2 et/ou la pièce de soutien 6 pour la poche 3 sont alors remplacées par le sac lui-même avec son système de portage.

Revendications

1. Porte bidon qui comporte au moins une poche (3) dont l'ouverture (5) est dirigée vers le haut, cette poche (3) étant destinée à contenir un bidon (4), caractérisé par le fait qu'un col d'introduction (7) du bidon (4), en forme d'entonnoir, est ménagé au niveau du pourtour (5') de l'ouverture (5) de la poche (3), la partie (7') la plus évasée du col (7) étant dirigée vers le haut et vers l'extérieur.
2. Porte bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le col (7) s'étend totalement hors de la poche (3) à partir du pourtour (5') de l'ouverture (5) de cette dernière.
3. Porte bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le col (7) est fixé sur l'intérieur de la poche (3) et sensiblement en retrait du pourtour (5') de l'ouverture (5) de cette dernière.
4. Porte bidon selon l'une quelconque des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que la poche (3) est pourvue d'une pièce de soutien (6) assurant sa liaison avec une ceinture (2).
5. Porte bidon selon la revendication 4, caractérisé en ce que la pièce de soutien (6) est dotée d'un rembourrage de confort (14) du côté (15) dirigé vers l'utilisateur.
6. Porte bidon selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 3, caractérisé en ce que la poche (3) à bidon (4) est directement reliée à la ceinture (2).

7. Porte bidon selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que la poche (3) est fermée latéralement par la pièce de soutien (6) du côté (15) qui vient s'appliquer contre l'utilisateur lorsque le porte bidon est ajusté à la taille. 5
8. Porte bidon selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la poche (3) comporte un étranglement (16) disposé en retrait de la partie (7') la plus évasée du col d'introduction (7). 10
9. Porte bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le col d'introduction (7) est constitué par une pièce rapportée. 15
10. Porte bidon selon la revendication 1, caractérisé en ce que le col d'introduction (7) est intégré à la poche (3). 20

25

30

35

40

45

50

55

Fig: 1

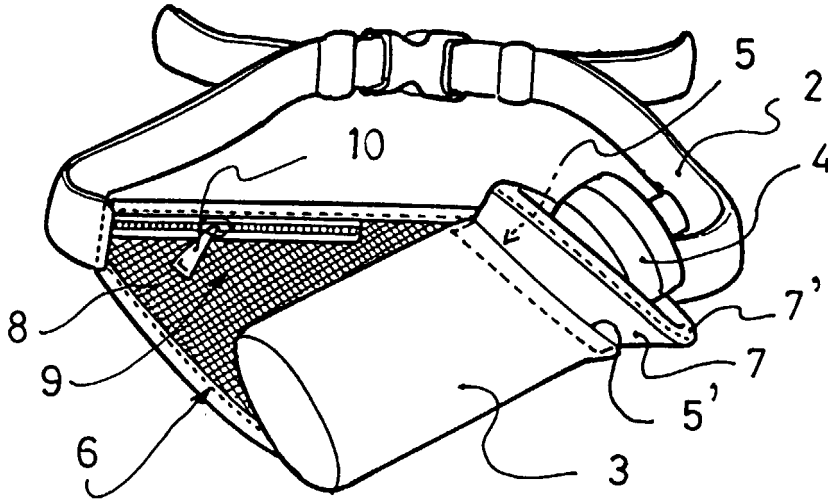
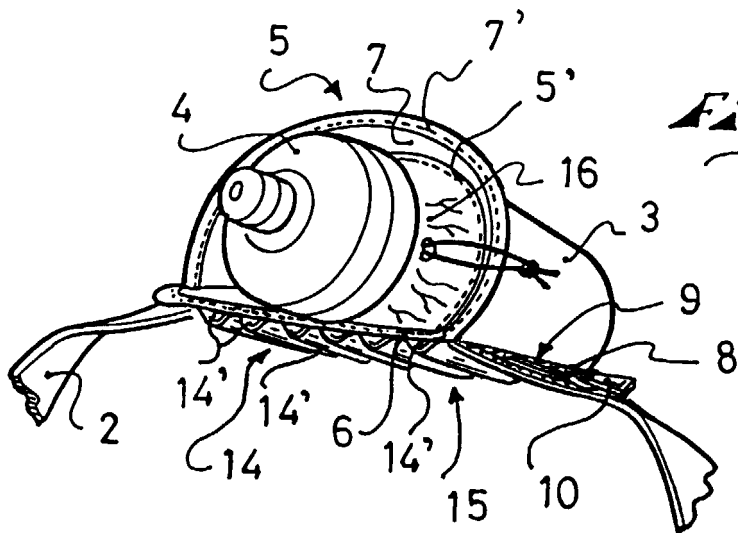


Fig: 2



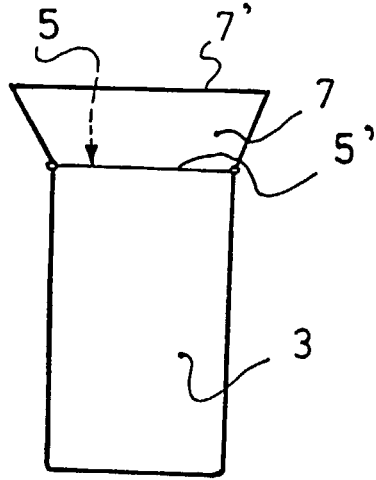


Fig. 3

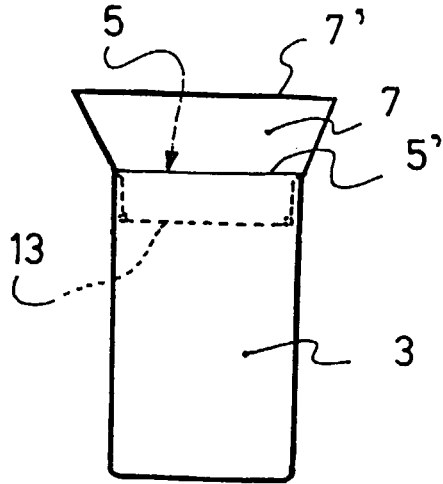


Fig. 4

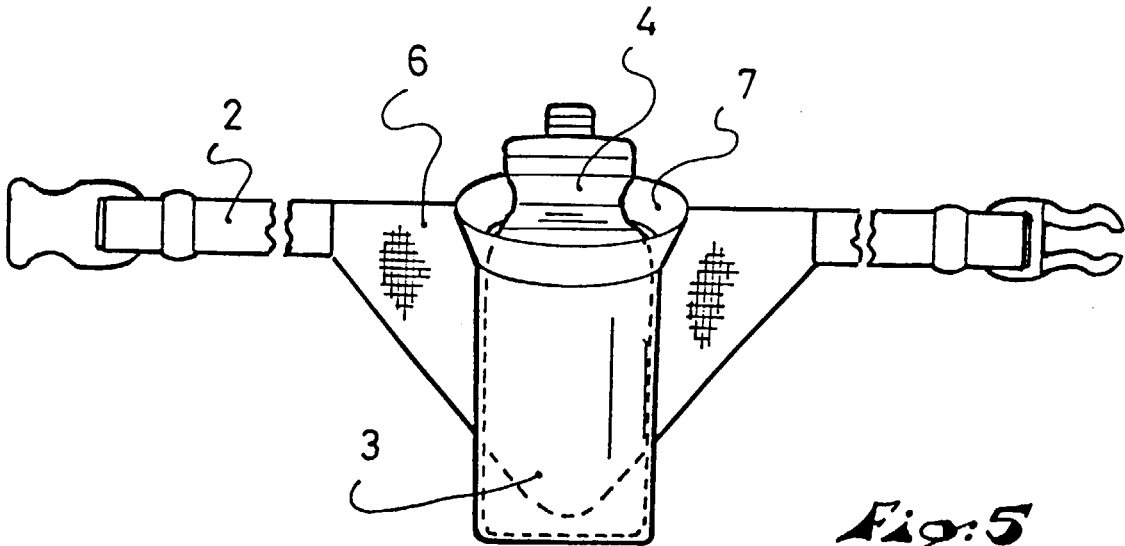


Fig. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 11 5934

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	"NIKE INC.: "HOLIDAY 98 MEN'S / WOMEN'S / KID'S ACCESSORIES" NIKE CATALOGUES ACCESSORIES, DÉCEMBRE 1997, XP002102562 Nike Bags: Hydra Falls * page 29 *	1-5,7-10	A45F3/00 A45F3/16
A	US 5 397 039 A (PARCELLES SUSAN) 14 mars 1995 (1995-03-14) * colonne 3, ligne 16 - ligne 46 * * colonne 4, ligne 10 - ligne 27; figures 1,2 *	1-4,7-10	
A	US 5 722 574 A (PRATT MICHAEL J) 3 mars 1998 (1998-03-03) * figure 1 *	6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45F A47G B62J B60R
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 1 novembre 1999	Examineur Hinrichs, W
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 11 5934

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-11-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5397039 A	14-03-1995	AUCUN	
US 5722574 A	03-03-1998	AUCUN	

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82